



## Vente d'un bien en indivision

-----  
Par Jul

Bonjour à tous et à toutes,

Sauriez-vous déchiffrer cette énigme ?

Le CESSIONNAIRE a payé le prix, d'un commun accord avec le CEDANT, conformément aux dispositions des articles 1347 et suivants du Code civil, par compensation avec le montant en principal et intérêts d'une même somme d'argent, actuellement certaine, liquide et exigible, que le CEDANT se trouve devoir au CESSIONNAIRE par suite de la prise en charge intégrale du remboursement du prêt familial consenti par Madame XXXXX, selon prêt sous seing privé. Ainsi que le CEDANT le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

Je suis le cédant. Nous avons fait un prêt familial auprès de la mère de mon ex-compagnon que nous n'avions pas fini de rembourser et qui englobait les frais de notaires liés au premier acte de vente. Cependant mon ex-compagnon me doit de l'argent et refuse de me rembourser car il dit que je lui dois les frais de notaires liés au premier acte.

Dit-il vrai ?

Merci infiniment à vous !

-----  
Par ESP

Bonsoir

Ce document a-t-il été établi par un notaire ?

Si non, il faudrait montrer cela à un avocat (ou un notaire).